

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2025-26**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise ELECTRO LORRAINE LIGNES concernant des travaux de construction d'un branchement électrique au profit de ENEDIS au 6 avenue Paul Vaillant Couturier à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 29 janvier 2025 jusqu' au 5 février 2025, l'entreprise ELECTRO LORRAINE LIGNES réalisera des travaux de construction d'un branchement électrique au profit de ENEDIS au 6 avenue Paul Vaillant Couturier à Tinquieux. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. Une voie de circulation est supprimée au droit du chantier. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise ELECTRO LORRAINE LIGNES sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
CITURA,
L'entreprise ELECTRO LORRAINE LIGNES.

Fait à Tinquieux le 23 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ

